

ÉTAT DES SERVICES

Document à faire compléter et signer par votre employeur

(Autorité territoriale investie du pouvoir de nomination. En cas de pluralité d'employeurs fournir un état des services par employeur)

Agent : NOM : PRÉNOM :, né(e) le :/...../.....

Toutes les colonnes du tableau doivent être OBLIGATOIREMENT renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat. Il est inutile de retracer la carrière complète du candidat, seules les indications récentes permettant de valider la condition d'ancienneté nécessaire à l'inscription à ce concours interne sont utiles.

(Etre fonctionnaire ou agent public de la fonction publique territoriale, étatique ou hospitalière (art. 2 de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986) OU militaire OU agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ET compter au moins 4 ans de services publics au 01/01/2024 OU Justifier de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par le statut particulier pour l'accès au cadre d'emplois considéré)

Le candidat, agent contractuel, doit fournir les copies des contrats et certificats de travail correspondant aux périodes reportées dans le tableau ci-dessous.

Employeur	Grade	Situation statutaire (1)	Echelon	Période		Durée hebdo de travail de l'agent (2)	Situation Position (3)	DURÉE TOTALE		
				Du	Au			An(s)	Mois	Jour(s)
				<i>E X</i>	<i>E M P L E</i>					
CDG 54	Technicien	Titulaire	1	18/05/2017	28/06/2018	35h	Activité	1	1	10
TOTAL au 1 ^{er} janvier 2024										

Cochez impérativement la case ci-dessous correspondant à la situation de l'agent sinon le dossier de cet agent sera considéré comme incomplet :

Sera en activité au jour de la clôture des inscriptions (le 02 NOVEMBRE 2023)

☐ OUI
☐ NON

(1) : Titulaire, stagiaire, contractuel, contrat de droit privé (CAE, CES, CEC, emploi jeune...) accomplis dans le cadre d'un service public administratif

(2) : Pour les quatre années de services requises, les périodes pendant lesquelles la durée hebdomadaire de service a été inférieure à un mi temps seront proratisées (19H30 si temps complet à 39H ou 17H30 si temps complet à 35H) selon la méthode de calcul ci-après :

la durée hebdomadaire effectuée par l'agent x le nombre de mois

= la durée exprimée en mois à convertir en année

la durée hebdomadaire de la collectivité (39 h ou 35 h)

(3) : Activité - Disponibilité - Détachement - Mise à disposition - Congé parental - Congé longue maladie - Congé grave maladie- Congé longue durée - Autres (à préciser)

(4) : A préciser pour chacune des périodes concernées.

Certifié exact par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination,

Fait àle

Signature de l'employeur public (Maire, Président, etc.) ou autre personne habilitée par délégation

Préciser les nom, prénom et qualité du signataire

Cachet de l'employeur public

→ Pièce à transmettre dans votre espace sécurisé au plus tard le 11/04/2024.